

RAPPORT D'ACTIVITES

2019



ACSEH asbl

<https://www.acseh.be>

Siège social et administratif

Chaussée de Boondael 6 bte 14

1050 Bruxelles

0479 18 16 77

info@acseh.be



TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION	4
1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION	4
1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	5
2. LES DOSSIERS	7
3. LES CONSEILS SECTORIELS	14
4. LES WORKSHOPS	15
5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR	15
6. L'INTERFÉDÉRALE	16
7. L' ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA	18
8. LE BILAN 2013 - 2019	19
9. LES PERSPECTIVES 2020	24



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Annick Segers, Présidente de l'ACSEH, dresse un bilan de l'année 2019.

Une année bien remplie.

Ce rapport d'activités 2019 vous permettra de parcourir les sujets forts qui ont jalonné une année riche en actualités et nouveaux défis.

Notre conseil d'administration a travaillé autour d'objectifs prioritaires, usuels pour certains, neufs pour d'autres. Je remercie l'ensemble de ses membres pour leurs engagement, apport et soutien qui nous ont permis d'aller de l'avant.

De nouveaux modes de fonctionnement ont été mis en place permettant de différencier et renouveler nos activités. Les workshops, groupes de travail thématiques et formations ont, par ailleurs, été ouverts aux membres d'autres fédérations. Cela a permis de nouvelles rencontres et des échanges entre professionnels plus nourris encore.

Durant cette année, je me suis par ailleurs efforcée de réunir les Président.e.s d'autres fédérations œuvrant dans notre secteur, et ce, afin de renforcer nos collaborations et partager des objectifs communs, profitables tant aux personnes en situation de handicap qu'au personnel d'encadrement.

Le travail administratif, de recueil de données et d'analyses a été renforcé grâce à notre permanent, Marc Thomas, qu'il en soit chaleureusement remercié.

Reste un regret – malgré les diverses démarches que nous avons entreprises – celui de ne pas avoir vu le décret inclusion être suivi d'arrêtés d'application pour les centres de jour et d'hébergement. Un arrêté tant attendu par nos membres ! Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, nouvellement élu, a peu à peu pris ses fonctions et marques, sans malheureusement qu'il en soit question.

Aussi, en 2020, je m'efforcerai de renforcer les liens et le dialogue avec le politique et l'administration, et de faire de l'ACSEH un partenaire de concertation essentiel.

Enfin, je tiens à remercier, tout particulièrement, l'ensemble de nos membres pour la confiance qu'ils m'ont accordée et leurs contributions constructives.

Annick Segers



1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Nombre de membres

Le CA est composé de 9 administrateurs.

- Nombre de conseils d'administration programmés

Sept CA ont été programmés au cours de l'année 2019.

- Renouvellement

Le dernier renouvellement d'importance des administrateurs date de 2018. Il s'agissait alors d'assurer la pérennité de l'institution et d'avoir, au sein de sa direction, des membres plus jeunes, capables d'assurer la relève. Par ailleurs, le choix des candidats fut également motivé par les élections au Conseil consultatif (par souci d'efficacité, les membres du Cc font généralement partie du conseil d'administration).

En 2019, un nouveau renouvellement a également eu lieu. Cette fois, il a concerné la direction de l'association. Anne Jacques, directrice des centres Hama1 et 2, a souhaité mettre un terme à ses mandats de Présidente et d'administratrice alors que ce dernier arrivait à échéance. Dès lors, c'est Annick Segers, directrice générale du Farra, qui fut élue au poste que son prédécesseur occupa durant 7 ans.

Depuis 2019, le conseil d'administration se compose des administrateur.trice.s suivant.e.s :

- Présidente : Annick Segers – Farra
- Daphné Foucart – La Famille
- Moïra Fragnière – La Passerelle
- Catherine Provoost – Hoppa
- Isabelle Van Cutsem – La Clé
- Françoise Vanroessel – Les Weigélias
- Jacques Begasse – Les Tropiques
- Axel Godin – Creb Solidaritas
- Vincent Stainier – La Clairière

- Sujets ayant été traités

- Gestion quotidienne de la fédération et plan stratégique
- Accord du non marchand 2018-2019 (en coll. avec PHARE/BRUXEO/FISSAAJ)
- Conseil Consultatif
- Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH dans le cadre de la fusion FISSAAJ-UNESSA
- Création d'un nouveau site
- Qualité de service / évaluation interne
- Projet d'arrêté Logement Collectif Adapté



- Inspections COCOF (agréments/renouvellements (CH) en l'absence de signatures des arrêtés)
- Suivi des réunions BEC
- RGPD
- UBO
- Engagements du nouveau Gouvernement francophone bruxellois
- GT contention
- Mémoire 2019 (finalisation et diffusion)
- Programmation de workshops
- Avenir des CJES
- Médecine du travail
- Demande de reconnaissance en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées auprès du Collège de la COCOF
- Répartitions des mandats dans le réseau Bruxellois (en coll. avec FISSAAJ)
- SCP 319.02 et divers fonds sociaux
- Rencontres et dialogues avec l'administration et le politique
- Admissions de nouveaux membres

1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- Nombre de membres

L'AG est composée de 35 membres représentant 23 pouvoirs organisateurs et 48 centres.

- Nombre d'assemblées générales programmées

Quatre assemblées générales ont été programmées au cours de l'année 2019.

- Points inscrits aux ordres du jour et thèmes de réflexions/échanges entre membres

- Mémoire ((finalisation et diffusion)
- Conseils consultatifs et échanges sur les thèmes abordés
- Agréments
- Service inspection
- Workshops
- Pensions des travailleurs
- Répit
- E-communication interne et externe
- GT contention
- Avenir des CJES
- Grande dépendance
- Double diagnostic
- Qualité de service / évaluation interne
- Accord du non-marchand 2018-2019 (en coll. avec PHARE/BRUXEO/FISSAAJ)
- Prime unique 2018



- Budget 2019
- listes d'attente prioritaires
- Nouveau site ACSEH
- Voyage au Québec
- financement des frais des éducateurs
- Contributions financières des PH
- Gestion du personnel
- Normes
- Gestion financière des centres
- Inspections thématiques/agréments
- Protocole d'accord sur les soins infirmiers
- Fonds bec
- Mobilité / Transports
- Vieillesse des PH
- RGPD
- Plaintes – Service Phare
- Questions de législation sociale
- Rémunération et engagement de directeurs

Intervenants invités lors d'AG

- Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de communication et Vincent Ghislain, gérant
Constat : l'hygiène bucco-dentaire des personnes handicapées est généralement assez problématique. But : favoriser la santé bucco-dentaire des personnes dépendantes. Moyen : clinique dentaire mobile. Offres : soins dentaires / dépistages / prévention / sensibilisation et formation du personnel au sein des établissements spécialisés
- Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère pour différents dossiers politique et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents services énergies offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB

- Retour des réunions

- CP 319 et SCP 319.02
- BRUXEO
- UNISOC
- FEDEPRO
- Fonds BEC
- Service Phare
- Conseil Consultatif
- Cabinet
- FISSAAJ – UNESSA – ACSEH



- GT interne

- Contention
- Mémoire

- Départs et démissions de membres

- Elise Serck, Responsable finances et administration de L'Arche Bxl
- Leyla Sammari, Directrice du CH La Bastide

- Accueil de nouveaux membres

- Edith Praet, Directrice du centre d'hébergement Les Cailloux
- Dorothée Pereira, Directrice du centre de répit La Villa Indigo
- Françoise Clément, Responsable finances et administration de L'Arche Bxl
- Pierre Lefebvre, Co-directeur Hama1/2
- Gérard Preszow, Directeur du CJ La Bastide

2. LES DOSSIERS

Un certain nombre de thèmes font partie des préoccupations habituelles d'une fédération telle que la nôtre, d'autres apparaissent en fonction de l'actualité du moment. Ainsi, au cours de l'année 2019, nous avons été particulièrement attentifs et actifs concernant, entre autres, les sujets suivants :

- **Mémoire** (en coll. avec l'ACJB, l'ANCE et l'ASAH-Bxl)

Face aux nombreux enjeux politiques en cours, l'ACSEH assure un travail de vigilance dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes nouvelles mesures impactant la pérennité des services : décrets, arrêtés, mise en place de nouvelles réglementations, ... C'est pourquoi lors de chaque élection régionale, l'ACSEH écrit en collaboration avec l'Interfédérale bruxelloise un mémoire reprenant les préoccupations du secteur.

Un groupe de travail de 6 personnes s'est constitué au sein de l'ACSEH afin de rédiger ce document, celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises au cours du second semestre 2018 et du premier trimestre 2019. Cette publication a, entre autres, donné lieu à une réunion en présence des représentants de l'Interfédérale au sein du Cabinet du ministre Rudy Vervoort (voir point 5 *Interfédérale*)

Le mémoire se fixe pour objectif d'améliorer la qualité éducative, psychologique, sociale, thérapeutique, médicale et formative des institutions. Il est dû à l'expertise du personnel de terrain et se veut résolument positifs et constructifs. Il s'est efforcé de tenir compte de l'évolution actuelle du handicap (types de handicap, âges, modification des besoins et des gestions) et de privilégier une vision à long terme.



- Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019

Le 18 juillet 2018 fut signé l'accord non-marchand bruxellois pour les années 2018-2019 (COCOF/COCOM). Le Gouvernement francophone bruxellois a alors décidé qu'afin de s'assurer de la mobilisation des crédits 2018, ceux-ci seraient octroyés sous la forme d'une prime unique à l'ensemble des travailleurs affecté aux missions des décrets non-marchand pour les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées, de l'insertion socioprofessionnelle et de la Cohésion sociale. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette mesure complexe dans le délai le plus court, un opérateur paritaire (asbl APEF) a été désigné par la Commission communautaire française pour la collecte des données et la constitution d'un cadastre permettant de déterminer le champ exact des travailleurs concernés, ainsi que le montant de la prime en fonction des paramètres réels des prestations affectées aux missions des décrets (commission paritaire, fonction, taux effectif de cotisations patronales, etc.).

Le processus ne s'est malheureusement pas déroulé sans peine et très nombreuses furent les difficultés, de tous ordres, auxquelles les centres ont dû faire face durant le premier semestre 2019. Les mécontentements exprimés furent nombreux et un important travail afin de venir en aide aux membres de l'ACSEH occupa une grande partie de notre temps de travail. Les problèmes furent multiples et récurrents, ils mirent à mal maintes fois les directions et leurs services comptables et administratifs. On en relèvera ici quelques-uns, en rapport avec la liquidation de la Prime unique 2018 et la création d'un cadastre :

- Changement des règles en cours de processus
- Délais des demandes de retours totalement irréalistes (important stress occasionné, risques de commettre des erreurs et de devoir assumer leur conséquences)
- Nombreuses erreurs commises par l'APEF, liées à l'importation des données transmises par les institutions (asbl et travailleurs manquants, taux de charge incohérents, dates entrées/sorties incohérentes, etc.)
- Méthode de calcul du montant de la prime complexe et sujet à discussions
- Manque de suivis (non prise en compte du travail effectué par les services comptable et administratif des associations, erreurs, oublis, doublons, etc.)
- Visibilité peu claire de l'ensemble du processus
- Difficultés à pouvoir dialoguer avec un interlocuteur de l'APEF (la situation s'améliorant au fil du temps)
- Coût de secrétariat social lié aux démarches à effectuer

Divers courriers furent adressés aux responsables politiques afin de traduire les situations subies, parmi lesquels :

- lettre du Conseil Consultatif envoyée à l'attention de Bernadette Lambrechts et Philippe Bouchat (COCOF), des Cabinets Frémault et Laanan, d'André Jadoul (APEF) et d'Yves Hellendorff (FeBI).
- Lettres envoyées à la ministre Fadila Laanan, à deux reprises, ainsi qu'à l'administration



Comme ce fut le cas durant l'année 2018, grâce à nos accords de collaboration avec la FISSAAJ, nous avons pu bénéficier durant ces difficultés de son soutien ainsi que de celui de BRUXEO et du Service Phare.

- SCP 319.02 bruxelloise

Trop souvent des CCT COCOF/COCOM sont signées sans que l'ACSEH, l'ACJB et d'autres fédérations bruxelloises aient l'occasion de réagir, donner un avis, consulter la base et participer à leur rédaction. D'où l'envie que les choses se passent de façon différente.

En ce qui concerne la SCP 319.02, des réunions se tiennent régulièrement à Namur mais les thématiques qui y sont débattues sont trop souvent axées sur la Région Wallonne. Pour différentes raisons, les thématiques bruxelloises y sont peu traitées. L'idée était donc de remédier à cette situation en programmant des réunions *FEDES SCP 319.02 - secteur handicap* à Bruxelles et d'y inviter, entre autres, les permanentes de la FEDES 319.02, Fabienne De Cesco et Françoise Léonard, qui porteraient par la suite la parole des représentants bruxellois au sein des réunions namuroises. Différentes fédérations bruxelloises y ont été invitées (ACSEH, ACJB, AIBB, ASAH-Bxl, ANCE)

- Engagements du nouveau Gouvernement francophone bruxellois

Au cours de l'été 2019, le Gouvernement francophone bruxellois a rendu public son accord de gouvernement pour la législature 2019-2024. Depuis lors, c'est désormais le Ministre Rudi Vervoort qui est en charge de la politique de l'aide aux personnes handicapées et nous nous montrons particulièrement vigilant quant à son action et à ses engagements.

L'ACSEH est convaincue qu'un dialogue réel avec le politique est un facteur essentiel pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées accueillies dans ses centres. Aussi s'efforce-t-elle de nouer de fréquents contacts tant avec le Cabinet du ministre Vervoort qu'avec, entre autres, Magalie Plovie, la Présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire française (Parlement francophone bruxellois).

Au sujet des engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois, voir également le point 5. *Interfédérale / Réunion au Cabinet du Ministre Vervoort – nov. 2019.*

- Hébergement, grande dépendance et double diagnostic

L'accueil des personnes dites de GD demande des moyens humains plus importants que ceux actuellement prévus. Une étude effectuée par les centres concernés estime qu'il faudrait 30% d'encadrement en plus. Actuellement les conditions de travail dans les nouveaux centres récemment ouverts sont pénibles. L'accueil de ce type de handicap, nécessite un soutien très important tant pour les directions que pour les équipes en place. Ceci en particulier dans le cadre de troubles du comportement. Il faut prévoir également pour les personnes vieillissantes et âgées GD, des normes médicales adaptées.



- Création d'un nouveau site

L'ancien site internet de l'ACSEH avait été construit avec un outil informatique qui ne le rendait pas «responsive» (adapté aux mobiles et tablettes) or cette utilisation est très importante aujourd'hui. La décision a donc été prise de créer un nouveau site en utilisant le logiciel Wordpress, un outil plus standard, permettant une meilleure maintenance et évolution. Nous y avons travaillé durant le dernier trimestre 2019 avec l'intention qu'il soit mis en ligne au début de l'année 2020.

- Inspections des centres

Les inspections des centres de jour et d'hébergement sont parfois marquées par de l'incompréhension mutuelle. Les rapports sont parfois perçus par les centres comme critiques et désobligeants. Si certaines remises en question sont justifiées, d'autres sont ressenties comme subjectives et traduisant une méconnaissance de la prise en charge des personnes en situation de handicap et de leurs particularités. L'ACSEH travaille en étroite collaboration avec le Service Phare afin de remédier au mieux à ces différences de points de vue. Des rencontres et contacts avec le service d'inspection ont eu fréquemment lieu afin de partager les préoccupations des uns et des autres, et d'orienter le débat vers des actions constructives.

- GT contention

Le mise en place d'un groupe de travail et de réflexion sur la contention s'est effectué dans le courant de l'année 2018 (Conseil Consultatif). A la suite du départ d'un de nos membres du Conseil consultatif, engagé dans ce processus en tant que Président, la dynamique s'est quelque peu affaiblie mais, en 2019, l'ACSEH s'est remise au travail et un projet d'adaptation de la circulaire de la COCOF a vu le jour sous la direction d'Annick Segers, notre présidente.

Celle-ci a rencontré à ce sujet Mme Dominique Maun, Conseillère chef du service de l'Inspection à qui elle a proposé de rédiger 2 types de documents à compléter par le personnel en cas de recours à la contention : l'un, concernant la contention dite normale, l'autre, concernant la contention dite sécuritaire. Les documents produits font la distinction entre contention urgente et habituelle. Il n'y est pas question de la contention psychique (prescription par le médecin du centre). Ayant reçu l'accord de principe de Mme Maun sur leur contenu, l'approbation de ces derniers par le Conseil consultatif ne saurait tarder.

Le document servira d'annexe à la circulaire de la COCOF recommandant de bonnes pratiques en la matière. Points essentiels :

- Importance d'expliquer, de mettre des mots sur les processus envisagés
- Définir qui, quand, pourquoi, avec qui, combien de temps + évaluation
- Importance de pouvoir éclairer sur les intentions
- Avoir la validation de la personne ou des parents
- Déterminer la personne garante, la direction, le chef éducateur, le référent...

La proposition du GT contention sera l'objet d'une phase test et il n'y aura pas d'obligation de participer à celle-ci. Restent quelques questions en suspens : quelle est donc la latitude



d'intervention des Service d'Accompagnement ? Quelle est leur responsabilité dans la mise en place des contentions, alors que c'est une demande de la famille, par exemple ? Les SA devront-ils suivre la circulaire ?

- Proposition de résolution de Mme la Députée Jacqueline Rousseaux – Parlement Bxl

En avril 2019, une Proposition de résolution visant à élargir l'utilisation des bandes bus et sites spéciaux franchissables au transport collectif de personnes porteuses de handicap a été soumise au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale par Mme Rousseaux.

Un suivi, en collaboration entre l'un de nos administrateurs et Mme Claire Dufour, attachée parlementaire de Mme Rousseaux, a fait l'objet d'une attention particulière.

Sujet : « Ayant constaté que le code de la route permet aux véhicules réguliers de transport en commun, aux véhicules affectés au transport scolaire et aux taxis d'utiliser les sites propres, il nous semble urgent d'élargir cette législation aux véhicules affectés au transport collectif de personnes porteuses d'un handicap prises en charge par des institutions agréées (COCOM, COCOM, VGC). »

- Voyage au Québec

L'ACSEH a décidé de s'associer à un voyage d'étude au Québec à l'initiative des membres de l'assemblée régionale du Brabant de la FISSAAJ, secteur PH. Objectifs du voyage : un regard approfondi sur la manière québécoise de répondre aux enjeux de l'Art 19 de la Convention des Nations Unies (autonomie de vie / inclusion dans la société), avoir un aperçu global de l'organisation et de la législation autour du Handicap au Québec, pouvoir échanger autour de la désinstitutionnalisation, en savoir plus sur la place des personnes de grande dépendance dans la société québécoise et sur les projets inclusifs, l'accueil dans les familles, les logements supervisés et les types de structure et d'encadrement pour enfants handicapés

Le voyage d'étude a eu lieu en octobre en compagnie de plusieurs directeurs et directrices de centres wallons, d'une responsable du Département « Accueil-Hébergement » à l'AVIQ et d'une de nos membres, Catherine Provoost, directrice du CJA/CHA Hoppa. Un compte rendu détaillé du voyage d'étude sera finalisé dans le courant du premier trimestre 2020.

Quelques premiers points d'attention relevés :

- Système politique extrêmement complexe, difficile à comprendre. Ce qui a parfois pris trop d'importance dans le contenu des échanges.
- Système privé beaucoup plus développé que chez nous. Différence de prise en charge importante entre privé et public.
- Concernant la prise en charge et le taux d'encadrement, dans le public, c'est quasiment du 1 pour 1... = normes d'encadrement impressionnantes d'où parfois l'errance de certains éducateurs...
- Le privé, lui, reçoit une enveloppe globale et les centres gèrent en fonction. Dans ce cas, on est souvent très loin du 1 pour 1.



- Le centre *Laura Lémerville*, situé à Québec, a créé une maison de répit et de soins palliatifs pédiatriques. Une équipe de professionnels, formés et encadrés, pour faire face à de telles situations.
- Un centre de jour = « un plateau de travail ». Enseignement donné au sein de classes où l'enfant handicapé est accompagné d'un éducateur, 1 pour 1, là aussi.

- Spectre de l'autisme, proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois

A la suite d'une proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, du 15 mars 2019, pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches - déposée par M Ikazban et Mmes de Groote et Persoons -, l'ACSEH et l'ACJB ont décidé de réagir d'un commun accord au contenu de celle-ci.

Peu de temps après en avoir pris connaissance, un courrier a été adressé aux parlementaires afin d'attirer leur attention sur les points suivants :

- Points positifs de la résolution : renforcement des normes, création de nouvelles places et de répits supplémentaires
- Points difficilement acceptables en raison de leur inadéquation avec les projets pédagogiques pratiqués dans nos centres et les besoins individuels de la personne accompagnée : « Mettre en place des pratiques recommandées par le KCE et le CSS (Conseil supérieur de la Santé) dans tous les services subsidiés et mettre ainsi fin aux pratiques obsolètes et contreproductives s'adressant à une population autiste », « Mettre en place des programmes de formations à l'autisme et aux bonnes pratiques pour les professionnels, les enseignants et les parents. » D'où les interrogations de l'ACSEH et l'ACJB : sur quelle base les « bonnes pratiques » sont-elles validées ? Devrons-nous, à l'avenir, tous proposer le même type d'accompagnement ? Quid de la concertation avec les acteurs de terrain, les centres et services ?
- Ces même « bonnes pratiques » permettraient en outre de « pallier la carence au niveau de la formation des professionnels ». Pour l'ACSEH et l'ACJB, parler en ces termes de professionnels diplômés, investis dans leur travail, porteurs de projets attentifs à tout un chacun et animés par une constante réflexion, dénigre purement et simplement leur travail et leur professionnalisme.

Position défendue par l'ACSEH et l'ACJB :

- Aujourd'hui, en Région de Bruxelles-Capitale, les pratiques offertes sont multiples et adaptées à la singularité de la personne. Il serait regrettable à l'avenir de cliver notre secteur et sous-entendre qu'il y aurait de mauvaises pratiques face à de bonnes ; entre autres celles portées par certaines associations de parents.
- Souhait de rappeler qu'il existe une charte associative dont l'objectif est de « consolider les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. » Le résultat de cette résolution, pas plus que le processus d'adoption, ne renforcent cette relation. Ce que l'ACSEH et l'ACJB déplorent.



Courriers et interpellations :

- ACSEH/ACJB - 16/05/2019 – Demande adressée à Madame la Présidente du Parlement francophone bruxellois, aux Vice-présidents et aux Chefs des groupes politiques siégeant au PFB.
Objet : Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois du 15 mars 2019 pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches.
- ACSEH/ACJB - 27/05/2019 – Courrier à l'attention de Mme Laurette Onkelinx, Présidente du Parti socialiste bruxellois
Objet : Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois du 15 mars 2019 pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches.

- Gestion financière des centres

Les centres souhaitent pouvoir provisionner les subsides de fonctionnement non dépensés de l'année en cours pour l'achat d'investissements importants futurs.

- Futurs arrêtés

La simplification administrative est en cours mais le but à atteindre est encore loin. En ce qui concerne les arrêtés d'exécution, l'année 2019 est passée sans qu'ils voient le jour. Cela reste une préoccupation des centres et en particulier d'un de nos GT qui depuis 2018 s'est organisé pour travailler sur les nouveaux besoins en matière d'écritures de ces arrêtés. Ce groupe de travail a mis en exergue quelques points comme le manque de places et de moyens financiers, le manque de normes pour les différents types de personnel éducateurs, infirmier, médecins, services techniques, ...

La FEDES SCP 319.02 Bxl et le comité de coordination bruxellois sont eux aussi particulièrement attentif sur cette question l'imminence de prochains arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH). Une interpellation auprès du ministre Rudi Vervoort à ce sujet a été mise à l'ordre du jour avec pour sujet : Pour un véritable partenariat avec les acteurs de terrain.

- La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée

Cette liste est souhaitée car elle permet de connaître les besoins non rencontrés. Les centres souhaitent y avoir accès. Il apparaît que chaque centre gère sa liste de manière différente. L'année 2019, nous a conforté dans l'idée qu'il conviendrait que la COCOF détermine par une circulaire la manière dont les centres doivent gérer leurs listes d'attente. A l'analyse des problèmes reliés à la liste centralisée, nous relevons entre autres points qu'il faut différencier la liste centralisée et la liste grande dépendance. Il faut que le PHARE dispose de moyens humains et techniques nécessaires à sa mise en œuvre. La liste centralisée doit être gérée par un service efficient qui ferait une pré-orientation des dossiers.



- Demande de reconnaissance

Une demande de reconnaissance, en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, a été introduite au Service Phare. Après avis du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé (section Personnes handicapées), la décision finale nous sera adressée et, en cas de décision favorable, un arrêté de reconnaissance sera adopté par le Collège de la Commission communautaire française.

3. LES CONSEILS SECTORIELS

Dans le courant du dernier trimestre 2019, nous avons débuté une nouvelle programmation de Conseils sectoriels thématiques. L'objectif de ces nouvelles rencontres est de porter une attention particulière à des sujets d'actualité spécifiques à certains secteurs de notre fédération (CHA, CJA, CHE, CJE, CJES, maisons de répit, etc.). Le but étant, après débats, argumentations et synthèses, d'adopter des positions communes à rapporter aux politiques et aux pouvoirs subsidiants.

Trois axes thématiques ont été entamés en octobre 2019, en collaboration avec l'ACJB :

- L'avenir des CJES :

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sous la direction de M Rudi Vervoort, Ministre-Président et Membre du Collège de la COCOF envisage l'évaluation des besoins en collaboration avec l'enseignement (ordinaire et spécialisé), afin de proposer aux CJES existants d'évoluer progressivement vers des Services d'aide à l'inclusion scolaire et extrascolaire. Comment se positionnent les CJES face à cette nouvelle perspective ?

- Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels :

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale semble également mettre prioritairement en avant la problématique de l'autisme et les « bonnes pratiques » mais pour ACSEH/ACJB, il n'y a pas à mettre en compétition certains bénéficiaires, certaines pratiques ; nos centres et services accompagnent tout « type » de handicap avec divers d'accompagnements.

Comment faire passer le message aux politiques qu'il y a autant d'accompagnements que de « bonnes pratiques » ?

- Les limites de la prise en charge

Le handicap devient de plus en plus lourd et médicalisé, la liste de GD compte des PH ayant de multiples besoins que nous ne pouvons pas toujours satisfaire. Quelles sont les limites de prises en charge des uns et des autres ? Comment dire NON aux familles, à une personne dans le besoin.

L'administration et le cabinet doivent comprendre le pourquoi de nos limites, les reconnaître et les respecter.



Chacune de ces thématiques sera traitée à plusieurs reprises et un calendrier de rendez-vous a été mis en place. Le nombre de ces rencontres sera déterminé en fonction des sujets traités, de leur complexité et du temps qui sera nécessaire pour en tirer une synthèse et des conclusions communes. Celles-ci seront rédigées au cours du 1^{er} semestre 2020 et serviront de documents de référence à porter à la connaissance de représentants politiques et de l'administration.

Dans un premier temps, il est prévu de solliciter, entre autres représentants, Magalie Plovie, Présidente de l'Assemblée de la Cocof afin de mettre sur pied des rencontres en présence de parlementaires de la majorité et de l'opposition. Concrètement, il s'agirait de programmer des échanges d'une heure trente autour des 3 premières thématiques des Conseils sectoriels.

4. LES WORKSHOPS

Deux workshops étaient initialement programmés au cours de l'année 2019. L'un et l'autre, *Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations et Participations financières, réductions & gestion des présences*, ont dû être déplacés en 2020 pour des raisons d'indisponibilité fortuites des intervenants. Le premier a été reprogrammé le 9 janvier 2020 (Intervenants : Messieurs Patrick de Wolf - Docteur en droit, reviseur d'entreprises et juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles et Pierre Sohet - expert et conseiller auprès d'ASBL. Le second le sera durant le deuxième semestre 2020.

Intervisions

Un projet d'intervision de directions a été mis sur pied, fin 2019, en collaboration avec l'ACJB. Le but de ces rencontres est, entre autres, de favoriser les échanges d'expériences entre nouveaux directeurs d'institutions et directeurs plus expérimentés, d'exprimer des réflexions collectives sur leurs conduites professionnelles et de mettre en commun diverses pratiques permettant de mieux faire face à des situations complexes. Une dizaine de séances sont envisagées au cours des années 2019-2020. Une dizaine de responsables y participent. Intervenant : Monsieur Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand.

5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR

- Conseil Consultatif

Suite à l'Arrêté 2018/1269 du Collège de la COCOF portant nomination des membres du Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, trois administratrices de l'ACSEH sont nommées aux postes suivants :

- Représentant les pouvoirs organisateurs :
 - Isabelle Van Cutsem (La Clé) : membre effectif
 - Catherine Provoost (Hoppa) : membre suppléant



- Représentant les experts :
 - Françoise Vanroessel (Les Weigélias) : membre suppléant

Ces mandataires ou experts sont intervenus aux cours des séances du CC sur les sujets suivants :

- Agréments des CJ et CH.
- Grande dépendance
- Répits et courts séjours
- Liste centralisée
- Protocole d'accords du non-marchand 2018-2019

- FEDES SCP 319.02

- Annick Segers, mandatée par l'ACSEH, prend régulièrement connaissances des comptes rendus qui lui sont adressés, ce qui permet aux membres de suivre l'actualité des sujets abordés lors des réunions de la FEDES SCP 319.02. Un projet de FEDES SCP 319.02 a été mis sur pied au cours de l'année.

- FONDS BEC

- Axel Godin, mandaté par l'ACSEH, assure la présence et la participation de notre fédération lors des réunions du Fonds BEC et en donne un retour d'information auprès de nos membres.
- Il est membre du comité de gestion de cet organe paritaire qui s'occupe de gérer les fonds de l'embauche compensatoire créés pour compenser les aménagements de fin de carrière dans notre secteur.
- 5 réunions du Fonds BEC ont été programmées en 2019. Elles ont abordé les sujets suivants :
 - Vérification des droits de tirage de chaque asbl en début d'année
 - Vérification des comptes en mai
 - En cours d'année (mai-juin) décision ou non d'un appel à projet pour optimiser l'utilisation des ressources
 - Lancement éventuel de l'appel et vérification de la faisabilité en fonction des demandes effectives
 - Changement éventuels de la réglementation

6. L'INTERFEDERALE

Les fédérations bruxelloises se rencontrent de temps à autre et étudient des idées convergentes sur les grands dossiers à défendre tant auprès du cabinet, que de l'administration et des partenaires sociaux. L'interfédérale est composée de l'ACJB, l'ASAH-BXL, l'ANCE et de l'ACSEH.



- **Mémoire inter fédéral 2019**

Outre la tenue de différentes réunions du groupe de travail constitué, dès 2018, au sein de l'ACSEH, la rédaction du mémoire a nécessité une collaboration soutenue entre fédérations afin de s'entendre sur une vision commune des constats et demandes qui y sont détaillés. Ce travail a été finalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Principaux points abordés dans le mémoire :

Pour un refinancement du secteur de l'aide aux PH, un dialogue réel entre institutions, administration et Cabinet, une coopération entre entités fédérées, une adaptation de la législation (décret inclusion, grande dépendance, simplification administrative, subvention frais généraux personnalisés, Infrastructures, contributions financières des personnes handicapées, transport domicile/résidence), la possibilité d'accueils supplémentaires, les actes de soins, le financement dans leur totalité des mesures fédérales et sectorielles imposées aux employeurs, les différentes normes et fonctions, etc.

- **Réunion au Cabinet du Ministre Vervoort, en présence de 2 de ces collaboratrices Mmes Van Neyverseel et Hartmann,**

Plusieurs représentants de l'Interfédéral ont demandé à être reçu au Cabinet du Ministre Rudi Vervoort, début novembre 2019. Constats préalables de l'Interfédération : d'une part, jusqu'alors, le Cabinet a principalement rencontré des associations de parents, d'autre part, l'accord du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a été écrit sans concertation avec les fédérations patronales.

Sujets ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de la rencontre :

- Avenir des CJES ? Sur la sellette ?
- Désinstitutionnalisation
- Les normes d'encadrement
- Le plan autisme, seule préoccupation du Cabinet ?
- « Pratiques obsolètes et contreproductives » (voir
- Les nouveaux arrêtés
- Accords de collaboration avec la Flandre
- Création d'un organe de conciliation
- Loterie nationale
- L'enveloppe budgétaire destinée au secteur handicap, une enveloppe fermée ?
- Les directions d'institutions

En 2020, le souhait de l'Interfédérale sera d'être plus régulièrement entendu par le Cabinet du ministre Rudi Vervoort, concernant divers sujets d'actualité.



7. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA

L'ACSEH et la FISSAAJ ont signé en 2013 un accord de collaboration ayant pour objet de soutenir et de renforcer leur représentativité régionale. Leur coopération rencontre, au fil des années, les attentes mutuelles de chacun des partenaires et permet, entre autres, d'étendre leur présence dans les différents organes de pouvoirs et de représentation.

- Réunions de collaboration

- Mises au point sur la collaboration entre ACSEH – FISSAAJ et échange sur des points d'actualité.
- Accord de collaboration entre l'ACSEH et la FISSAAJ pour la représentation auprès de BRUXEO (via le mandat FISSAAJ) des intérêts bruxellois concernant les accords du non-marchand.

- En 2019, ces synergies se sont traduites par la présence et l'échange de délégués lors de

- 4 assemblées générales ACSEH
- 4 assemblées générales FISSAAJ (UNESSA)
- 9 conseils sectoriels AAPH FISSAAJ (UNESSA)
- Des participations à diverses réunions externes, FEDEPRO, CP 319.02, etc.

- La participation logistique avec notre partenaire, nous a permis en outre d'échanger des informations, de disposer de diverses aides spécifiques (techniques, juridiques, etc.), de disposer de locaux (réunions diverses) et de développer des échanges de pratiques entre fédérations de la Région Bruxelles-Capitale ainsi que de la Région wallonne.

- Accord de collaboration ASAH-BXL/FISSAAJ/ACSEH

En fin d'année 2019, l'ASAH Bruxelles qui réunit l'ensemble des services d'accompagnement bruxellois pour personnes handicapées (25) a signé une convention de collaboration du même type que celle précédemment établie entre l'ACSEH et la FISSAAJ. Ce nouvel accord représente une opportunité d'accroître la présence et la légitimité de nos fédérations en Région de Bruxelles-Capitale. Cela favorise aussi davantage d'échanges professionnels entre nos associations.

Deux types de réunions ont dès lors été programmées dans ce cadre :

- Des réunions hebdomadaires FISSAAJ UNESSA / ACSEH /ASAH-Bxl
- Des réunions du Comité de coordination bruxellois ayant pour objectif d'émettre des avis et orientations en fonction d'actualités politiques et/ou administratives (coll. UNESSA-FISSAAJ, ACSEH, ASAH-Bxl et AIBB (association des institutions bicommunautaires de Bruxelles-Capitale travaillant en faveur des personnes handicapées – 35 centres agréés par IRISCARE).

- Fusion FISSAAJ - UNESSA

Pour rappel, l'ACSEH et la FISSAAJ ont signé - il y a 7 ans déjà - une convention de collaboration qui les unit depuis lors. Fin 2019, la FISSAAJ a franchi une nouvelle étape dans son histoire puisqu'elle a officiellement rejoint la fédération UNESSA et, en définitive, fusionné avec celle-ci.



8. LE BILAN 2013-2019

RENOUVELLEMENT DE DIRECTIONS

Accueil de Directeurs	Départs	Années
3	0	2013
5	2	2014
1	1	2015
6	2	2016
4	3	2017
1	1	2018

Les chiffres représentent les accueils de nouveaux directeurs au sein des institutions par le jeu des départs et arrivées, les remplacements pour fin de carrières ou l'accueil des membres nouvellement cooptés.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES AFFILIÉS

38 Services	2013
39 Services	2014
40 Services	2015
44 Services	2016
44 Services	2017
45 Services	2018
48 Services	2019

Si au cours des années 2013-2018 nous avons eu 3 institutions candidates pour devenir membres de l'ACSEH, le jeu des restructurations internes aux institutions existantes et des nouveaux adhérents a permis néanmoins, de comptabiliser 6 services affiliés en plus au cours de ce mandat.

NOMBRES DE CA ET D'AG

7 AG	6 CA	2013
7 AG	8 CA	2014
6 AG	7 CA	2015
6 AG	10 CA	2016
6 AG	6 CA	2017
3 AG	5 CA	2018
4 AG	7 CA	2019

GRANDS THÈMES ABORDÉS

2013	<p>Arrêté : Taux de charge patronale – TCP Actes infirmiers : Protocole de soins Décret inclusion Mémoire inter fédéral</p>
2014	<p>Présentation du Mémoire 2014 Les marchés publics L'hébergement, la GD + double diagnostic et les listes d'attente prio. Subsidés Loterie Nationale</p>
2015	<p>Simplification administrative GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic Statut de « minorité prolongée » Groupe de travail logement inclusif et CJ Mise en place du site WEB Validation du règlement d'ordre intérieur</p>
2016	<p>TCP et Subsidés Loterie Nationale</p>
2017	<p>La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée L'hébergement, la GD, le double diagnostic et les listes d'attente prioritaires, le répit... Réflexion sur les futurs arrêtés Plan stratégique - consultation externe BSC FEDAP Inspection des centres</p>
2018	<p>Futurs arrêtés CJ/CH et Décret inclusion Accords du non-marchand - Prime unique 2018 Inspections thématiques/agréments Contributions financières des PH Nouveau formulaire Irisbox Vieillesse des PH Mémoire 2019 RGPD Transports Grande dépendance RTT Représentation au Conseil consultatif (nouveaux candidats) Renouvellement des membres du CA Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH Recrutement/sélection d'un(e) secrétaire permanent Workshops : 1) Programme PEPS – Sécurité informatique 2) Rapprochement FISSAAJ - UNESSA dans le cadre de l'accord de coopération ACSEH-FISSAAJ</p>



2019	<p>Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019</p> <p>Mémorandum 2019</p> <p>Engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois</p> <p>CJES</p> <p>Les limites de la prise en charge</p> <p>Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels</p> <p>Contention</p> <p>Hébergement, grande dépendance et double diagnostic</p> <p>Gestion des centres</p> <p>Spectre de l'autisme</p> <p>La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée</p> <p>Arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH)</p>
------	---

Certains thèmes sont récurrents et reviennent avec plus ou moins de force selon l'actualité et les changements de gouvernement. Néanmoins, au cours de ces années, il existe certaines constantes qui ont fait l'actualité et qui ont été récurrentes d'année en année.

WORKSHOPS, CONSEILS SECTORIELS ET INVITÉS EXTÉRIEURS

2014	<p>Présentation CCT FISSAAJ</p> <p>GAMP</p> <p>Assureurs Audiris</p> <p>Facilitateur en énergie des bâtiments</p>
2015	<p>Présentation du projet des Pilotis</p>
2016	<p>Troubles du comportement et doubles diagnostics (guide des bonnes pratiques)</p> <p>Présentation de PEP'S et Transport et vie</p>
2017	<p>Vie sexuelle et affective,</p> <p>GDPR normes de sécurité informatique,</p> <p>Gestion financière des centres</p>
2018	<p>Présentation du rapprochement entre la FISSAAJ, la FIAS-ACFI et L'UNESSA par M Thérasse, directeur Général de la FISSAAJ</p> <p>Workshops :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme PEPS, sécurité de l'information - Participations financières, réductions & gestion des présences
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de com et Vincent Ghislain, gérant - Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents services énergies offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB - Intervision de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand



GROUPES DE TRAVAIL	
2013	Repositionner la fédération, ses missions et ses objectifs
2014	Elaboration du site WEB GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic Taux de charge patronale, enquête Enquête « le cadastre de nos institutions »
2015	Enquête TCP et Subsidés Loterie Nationale Financement des centres Journée de réflexion Site Web ROI Enquête statut « minorité prolongée »
2016	Groupe de travail Liste centralisée Journée de réflexion « Stratégique » Groupe de travail « amélioration des services COCOF » Groupe de travail sur « la grande dépendance » Groupe de travail « amélioration des transports pour PH »
2017	Groupe de travail « calculs subventions financières » Groupe de travail Liste centralisée Journée de réflexion « Stratégique » Groupe de travail « FEDAP » Groupe de travail « Qualité des places d'accueil » Groupe de travail « Nouveaux arrêtés » Groupe de travail « GDPR / sécurité informatique »
2018	Groupe de travail « Mémoire 2019 » Groupe de travail « Nouveaux arrêtés »
2019	Groupe de travail « Mémoire 2019 » Groupe de travail « Contention » CS « L'avenir des CJES » CS « Les mites de la prise en charge » CS « Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels »

L'ensemble des groupes de travail organisés permet non seulement d'avoir une visibilité quant à l'orientation que nous souhaitons donner à notre Fédération, mais nous avons aussi un devoir d'alerte vis-à-vis des pouvoirs subsidiant et des politiques quant à la difficulté de mener nos tâches à bien.



OBJECTIFS PROGRAMMÉS ENTRE 2014 & 2019

2014	⇒ Site web	
	⇒ Etablir un règlement d'ordre intérieur	
	⇒ Etablir une cartographie précise des membres de la fédération	😊
	⇒ Participation à la rédaction des arrêtés consécutifs au décret inclusion	😊
	⇒ Poursuivre l'interpellation des pouvoirs politiques à propos des conséquences financières dramatiques suite à l'application du TCP	😊 😊
2015	⇒ Participation aux groupes de travail concernant l'écriture des arrêtés d'application du décret inclusion	😊
	⇒ Cellule de veille des dossiers TCP et Loterie Nationale	😊
	⇒ Dossier soins infirmier	😊
	⇒ Législation sur le statut de protection	😊
	⇒ Mise au vert : Plan stratégique et recentrage de nos valeurs associatives	😊
	⇒ Mise en route du site web	😊
	⇒ Mise à jour des CCT bruxelloises	
2016	⇒ Dossier soins infirmiers	😊
	⇒ Selon l'approbation de l'AG, le CA propose d'utiliser en cas de besoins les services :	
	- D'une société de consultance sur les marchés publics	😊
	- D'une société de consultance sur les achats groupés	😊
	- Constitution d'un cahier des charges pour un secrétariat social	😊
	- Consultation d'un avocat dans les problèmes juridiques pointus	😊
- Recours à un service de consultance		
2017		😊
	⇒ Arrêtés Inclusion : Vigilance et réactivité lors des premières et secondes lectures	😊
	⇒ Vision et Stratégie : établir des collaborations avec le réseau du secteur / associations parents	😊
	⇒ Rencontre et collaboration avec les structures ambulatoires intervenant auprès des centres à propos du double diagnostic (MAYA, Coupole de l'autisme ...)	😊
	⇒ Vie affective et sexuelle : rencontre avec les représentants de cette question (ADITI, Cocof, cellule V.A.S ...)	😊
2018	⇒ Remplacement de la secrétaire permanente	😊
	⇒ Organisation de workshops – thèmes demandés par les affiliés	😊
	⇒ Investissement de l'interfédérale dans l'écriture des arrêtés inclusion	😊



	⇒ Investissement de l'interfédérale dans l'écriture du mémorandum 2019	😊
2019	⇒ Investissement de l'interfédérale dans la finalisation de la rédaction du mémorandum 2019	😊
	⇒ Création de Conseils sectoriels thématiques	😊
	⇒ Collaboration accrue avec d'autres fédérations bruxelloises	😊
	⇒ Création d'un nouveau site internet	😊
	⇒ Création d'une FEDES 319.02 bruxelloise	😊
	⇒ Création d'un comité de coordination bruxellois (coll. FISSAAJ)	😊
	⇒ Poursuite des workshops	😊
	⇒ Renforcement des liens avec le politique et l'administration	😊

9. LES PERSPECTIVES 2020

Les priorités seront les suivantes :

- Au niveau politique

- Défendre les intérêts des services et de la personne handicapée via des rencontres politiques
- Renforcer notre fédération afin qu'elle devienne incontournable à la vie politique bruxelloise
- Renforcer les liens avec les politiques
- Faire pression afin d'obtenir les nouveaux arrêtés
- Mieux appréhender IRISCARE et renforcer les contacts

- Au niveau des services

- Rester vigilant lors de la rédaction des arrêtés SLI (Services de Logements Inclusifs) et SAJ (Service Activités de Jour)
- Continuer d'enrichir nos connaissances et pratiques au moyen de workshops
- Organiser des groupes sectoriels thématiques autour de sujets préoccupants (CHA, CHE, CJA, CJENS, CJES), entre autres, concernant la spécificité des CHES (manque d'intérêt au niveau politique et manque total de collaboration avec l'enseignement)
- Plusieurs thèmes : places des CJES, l'accompagnement des personnes porteuses de handicap, les transports, la liste centralisée, ...)

- Au niveau de la fédération

- Renforcer les liens et les actions avec la FISSAAJ (UNESSA)

- Au niveau de l'Interfédérale (ACJB, ASAH-BXL, ANCE, ACSEH)

- Renforcer les liens entre les fédérations ainsi que les actions
- Renforcer le pôle bruxellois (coll. ACSEH, FISSAAJ, UNESSA, ASAH-BXL) de la FEDES 319.02